

# COMMUNE D'ALBERTVILLE

## COMPTE RENDU

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 JUILLET 2017**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

Le dix-huit juillet deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le douze juillet 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jacqueline ROUX, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Chloé CHENAL, Maurice MONTJOVET, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER,

Étaient excusés :

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET  
Catherine TERRAZ qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX  
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE  
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON  
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO  
Josiane CURT qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO  
Philippe PERRIER

Le quorum étant atteint (26 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

#### **Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 20 février et 10 avril 2017.**

#### **LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET**

**1° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire**  
Hervé BERNAILLE

#### **DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATIONS D'UN AVOCAT**

**Décision en date du 28 juin 2017** désignant Maître Philippe GALLIARD, avocat à Grenoble, Cabinet GALLIARD & associés, pour assurer la représentation de la commune devant toutes les

juridictions dans l'affaire qui l'oppose à monsieur Jean Paul LEMARCHAND, représentant les gens du voyage occupant irrégulièrement le stade Henry Dujol à ALBERTVILLE.

## **DECISION DE CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX RÉGIE DE RECETTES « ANIMATIONS »**

### **Décision en date du 7 juillet 2017.**

Modification de la périodicité du versement de l'encaisse pour la régie de recettes Animations instituée auprès des services à la population de la ville d'Albertville pour l'encaissement des produits suivants :

- Billetterie d'organisation de concerts, spectacles, conférences
- Droits d'entrée d'animations diverses et de repas concerts
- Location de petits matériels et vente d'objets promotionnels dans le cadre des animations.

## **2° Remerciements**

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- Le comité d'Entente de la Résistance et de la déportation de Savoie
- l'ASSAU Handball
- l'UNAFAM 73

Emmanuel PRIEUR, délégué départemental USEP 73 (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) remercie la municipalité pour l'aide apportée à l'organisation de la journée des Chemins de la Mémoire.

Gérard MERMOZ, président de la FNACA, remercie la municipalité pour la mise à disposition de salles et de moyens humains et matériels pour l'organisation du 42ème congrès Départemental de la Savoie.

Perrine MERGAULT, directrice territoriale de l'association des Paralysés de France, remercie la municipalité pour son soutien lors de la manifestation ODYSSEE APF des 2 Savoie qui s'est tenue le samedi 17 juin 2017.

## **3° Modification du rapport 6-1 Demande de subventions pour l'opération «Construction d'une maison de l'enfance – quartier vécu de la politique de la ville»**

Hervé BERNAILLE

Le montant prévisionnel des travaux (y compris la maîtrise d'œuvre) a été réajusté pour prendre en compte les imprévus travaux (+ 296 310 € HT), il s'élève donc à 5 138 532 € HT.

**Le prochain conseil municipal est programmé lundi 18 septembre à 18 heures**

## **DELIBERATIONS**

### **1-1-1 Cession du Château Rouge et d'une partie du terrain attenant à Monsieur Yves CLEMENT**

Cession au profit de Monsieur Yves CLEMENT de la parcelle cadastrée section AM n°83 de 1 898 m<sup>2</sup> et d'environ 870 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°84 pour un montant de 550 000 euros (cinq cent cinquante mille euros).

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## 2-1-1 Aménagement forestier de la commune 2017-2036

Avis favorable sur le projet d'aménagement forestier de la forêt communale établi en concertation entre les services de l'ONF et la Ville d'Albertville pour la période 2017-2036.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 2-1-2 Forêt communale – Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2018

Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF	Mode de commercialisation			
						Vente publique	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure	Autre vente de gré à gré	Délivrance
T	Irrégulière	352	4	2018	2018	X			

Désignation de Maurice MONTJOVET comme représentant du conseil municipal, pour assister au martelage.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 3-1-1 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Parc Olympique

Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone comprend :

Les équipements d'infrastructures :

- Les voiries existantes à requalifier et les voiries à créer
- Les espaces publics, les espaces destinés aux modes doux
- L'ensemble des réseaux secs et humides à dévier ou à créer

Les équipements de superstructures :

Un centre sportif multi-activités qui accueillera un boulodrome, un pétanquodrome, des tennis couverts, un gymnase multisports, une salle de cirque et les fonctions associées (accueil, vestiaires, sanitaires, locaux associatifs...)

Le programme global des constructions

Conformément aux objectifs définis initialement, l'opération d'aménagement de la ZAC du Parc Olympique accueillera sur une surface de plancher prévisionnelle de 40 000 m<sup>2</sup> et privilégiera les bâtiments destinés à tous sports ou activités de loisirs de pleine nature et de bien être:

- la construction d'un parc hôtelier
- la construction ou la requalification des bâtiments sportifs
- la construction ou la requalification de bâtiments destinés à l'accueil du public
- la construction ou la requalification de bâtiment destinés au commerces, bureau et artisanat

Les dépenses de l'opération sont estimées :

- Foncier : 4 011 000 € HT
- Études : 79 000 € HT
- Travaux d'aménagement : 3 480 000 € HT
- Travaux de construction du complexe sportif équipement public : 5 213 000 € HT
- Honoraires techniques : 773 000 € HT
- Frais divers : 845 000 € HT
- Frais financiers : 235 000 € HT
- Honoraires concessionnaire : 916 000 € HT

Les recettes de l'opération sont estimées :

- Cessions de terrains viabilisés : 8 115 000 € HT
- Bâtiment commercial (tennis) : 1 500 000 € HT

- Participation de la commune : 3 000 000 € HT
- Apport de terrains cessibles par la commune : 2 937 000 € HT

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **3-1-2 Approbation du programme des équipements publics de la ZAC du Parc Olympique**

Les équipements d'infrastructure :

- Les voiries existantes :  
Elles seront conservées mais requalifiées. Leur requalification permettra, d'une part, de mieux qualifier l'espace, d'offrir une cohabitation plus sécurisée entre véhicules motorisés et modes doux et d'optimiser le développement de places de stationnement permanentes ou événementielles pour répondre notamment aux besoins générés par la Halle Olympique et les futures nouvelles constructions ;
- Les espaces publics, les espaces destinés aux modes doux et le mobilier urbain :  
Étant donné le contexte urbain et les nombreux espaces verts existants, il s'agira principalement de requalifier des espaces publics existants en complétant ou adaptant l'offre existante ;
- Les réseaux :  
Il sera réalisé la desserte en réseaux humides et secs pour les lots non desservis à ce jour soit par la création de nouveaux réseaux soit par le branchement sur des réseaux existants. Par ailleurs, il sera procédé au dévoiement de certains réseaux humides ou secs traversant les futurs lots constructibles.

Les équipements de superstructure :

Il est prévu la mise en œuvre d'un complexe multi-activités qui accueillera un boulodrome, un pétanquodrome, des tennis couverts, un gymnase multisports, une salle de cirque et les fonctions associées (accueil, vestiaires, sanitaires, locaux associatifs...).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **3-2 Extension de la halle olympique – Avis du conseil municipal**

Avis favorable au projet d'extension de la Halle Olympique et autorisation donnée à la communauté d'agglomération Arlysère à déposer la demande de permis de construire du projet d'extension de la Halle Olympique.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 7 ABSTENTIONS**

-----

#### **4-1 Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à la semaine de 4 jours**

Approbation de l'engagement de la ville d'Albertville pour l'organisation de la semaine scolaire en répartissant les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Confirmation de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Albertville permettant un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 5 VOTES CONTRE**

-----

**4-2 Modification de l'organisation de la semaine scolaire – Déclarations d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extrascolaires**

Suppression de 3 accueils périscolaires pour fonctionner sur 2 accueils de loisirs pour le périscolaire. Création d'un 3ème accueil de loisirs périscolaire en cas de nécessité au regard des effectifs si les plafonds des deux premiers accueils de loisirs sont atteints.

Elargissement des temps d'accueil extrascolaire (ALSH les pommiers et ALSH école municipale des sports) au mercredi matin.

Demande d'habilitation auprès de la DDCSPP des accueils de loisirs tels que présentés.

Sollicitation des participations financières auprès de l'État, de la caisse d'allocations familiales de la Savoie, et de tout autre partenaire potentiel pour conduire à bien cette mise en œuvre.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 5 VOTES CONTRE**

-----

**5-1 Construction de la maison de l'enfance – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint et composition du jury**

Pour la construction de la maison de l'enfance qui abritera :

- une crèche familiale
- un relais d'assistantes maternelles (RAM)
- un multi-accueil de 50 places
- un centre de loisirs de 120 places
- un restaurant scolaire de 160 places

et dont le coût des travaux est estimé à hauteur 4 233 000 € HT,

Lancement de la consultation en concours de maîtrise d'œuvre restreint.

Jury du concours :

- le Maire (Président du jury)
- les cinq membres de la commission d'appel d'offres (CAO) permanente ou leur suppléant, de plein droit membres du jury ;
- trois maîtres d'œuvre désignés par le président du jury.

Il est prévu de retenir au maximum trois candidats pour ce concours.

Les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime de 17 000 € HT.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 5 ABSTENTIONS**

-----

**5-2 Marché de travaux : Réaménagement du musée d'Art et d'histoire - Lancement de la consultation**

Pour les travaux du réaménagement partiel du musée qui porteront sur les différents niveaux et sont estimés à 210 000 € hors taxes, lancement de la consultation et autorisation à signer le marché concerné (ainsi que toutes les pièces afférentes) et l'exécuter.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**5-3 Fourniture de matériaux, granulats et produits bitumineux - Lancement de l'appel d'offres**

Pour les besoins de matériaux, granulats et produits bitumineux pour l'entretien des propriétés communales dont la mise en œuvre est assurée par le personnel communal, lancement de la

consultation et autorisation à signer le marché concerné (ainsi que toutes les pièces afférentes) et l'exécuter.

	Lot 1 - granulats	Lot 2 - produits bitumineux
montant minimum annuel HT	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum
montant maximum annuel HT	32 140,00 €	70 360,00 €

Accord-cadre à bons de commandes, d'une période initiale de 1 année, reconductible 3 fois. La durée totale, maximale, du marché sera de 4 ans, soit un montant global maximum de 410 000 € HT.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **5-4 Marché de travaux : mises en conformité accessibilité des bâtiments communaux - Lancement de la consultation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité programmée, pour les travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux, lancement de la consultation et autorisation à signer le marché concerné (ainsi que toutes les pièces afférentes) et l'exécuter.

Accord-cadre à bons de commandes, d'une période initiale d'une année, reconductible seulement 2 fois.

Montant minimum annuel : 10 000 € HT.

Le montant maximum annuel : 70 000 € HT.

La durée totale, maximale, du marché serait ainsi de 3 ans, soit un montant global maximum de 210 000 € HT.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **6-1 Demande de subventions auprès de l'État, de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de la Savoie, pour l'opération «Construction d'une maison de l'enfance – quartier vécu de la politique de la ville»**

Approbation du coût prévisionnel des travaux de construction de la maison de l'enfance pour un montant de 5 138 532 € HT.

Autorisation à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'État, de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de la Savoie et d'autres financeurs publics ou privés.

Les crédits nécessaires aux études sont inscrits à la section d'investissement du budget 2017.

Les crédits nécessaires à la construction seront inscrits aux budgets d'investissement 2017 à 2019 au travers d'une AP/CP à ouvrir d'ici la fin de l'année en cours.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H40**